

Ville de
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal
21 juillet 2025 à 19 h 20
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

Monsieur Jacques Gariépy , maire
Madame Caroline Vinet , conseillère municipale
Madame Rosa Borreggine , conseillère municipale
Madame Marie-José Cossette , conseillère municipale
Monsieur Luc Martel , conseiller municipal
Madame Carole Viau , conseillère municipale
Monsieur Luc Leblanc , conseiller municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Jean-Philippe Gadbois , directeur général
Madame Asmaa Elfadil , Coordinatrice - Service juridique, greffe et vie
démocratique

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2026-2027-2028
- 3 Période de questions sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-07-295

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet
madame la conseillère Marie-José Cossette
monsieur le conseiller Luc Leblanc

madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine
monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 juillet 2025 soit adopté, tel que présenté.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2025-07-296 2.1 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2026-2027-2028

ATTENDU la présentation du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 par le trésorier à la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Martel :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet
madame la conseillère Marie-José Cossette
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine
monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2026 à 2028, totalisant 75 885 000 \$ soit adopté et dont les sommes soient réparties comme suit :

- 2026: un montant de 23 868 600 \$
- 2027 : un montant de 15 765 500 \$
- 2028 : un montant de 36 250 900 \$

QUE le conseil décrète que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans une édition du journal L'Accès lequel est diffusé sur le territoire de la Ville.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et s'assure d'y répondre de façon claire et précise.

2025-07-297 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Martel :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet
madame la conseillère Marie-José Cossette
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine

monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 19 h 46.

Jacques Gariépy

Maire

Me Asmaa Elfadil

Coordonnatrice au Service juridique,
greffe et vie démocratique